

**DÉCISION SUR UN NOUVEL ACCORD DE
COOPÉRATION POST-COTONOU AVEC L'UNION EUROPÉENNE
Doc. Assembly/AU/5(XXXI)**

La Conférence,

1. **RAPPELLE** la décision du Conseil exécutif Ext/EX.CL/Dec.2(XVIII) sur la Position africaine commune pour la négociation d'un nouvel accord de coopération Post-2020 avec l'Union européenne (UE), adoptée par la session extraordinaire du Conseil exécutif à Kigali, (Rwanda) le 19 mars 2018, comme cadre unique de coopération de continent à continent entre l'Union africaine (UA) et UE. La Conférence **RAPPELLE ÉGALEMENT** la Déclaration du Sommet UA/UE tenu à Abidjan (Côte d'Ivoire) en novembre 2017, dans laquelle le Sommet a mis l'accent sur l'intérêt communs de l'UA/UE à changer de paradigme pour bâtir un partenariat plus solide et bénéfique pour les deux parties et exprime son soutien à l'unité et à l'intégration régionales ;
2. **AFFIRME** qu'il est important de parler d'une seule voix et d'agir dans l'unité pour défendre efficacement les intérêts de l'Afrique sur la scène mondiale et, en particulier, faire en sorte que le partenariat de l'Afrique avec l'UE soutienne pleinement et facilite le processus d'intégration régionale et continentale et de développement ;
3. **REAFFIRME** la nécessité d'aller de l'avant avec la négociation d'un accord post-Cotonou entre l'UA et l'UE qui traite l'Afrique en tant que continent uni parlant d'une seule voix, tout en préservant les intérêts communs, les particularités, les diversités et les acquis de chaque région et de chaque pays de l'Afrique, ainsi que leurs cadres juridiques instruments financiers et politiques avec l'Europe ;
4. **RECONNAÎT** la nécessité de poursuivre les consultations afin de consolider la Position africaine commune sur les relations post-Cotonou de l'Afrique avec l'UE. La Conférence, tout en reconnaissant l'existence des processus en cours pour le lancement des négociations avec l'UE, **DEMANDE** le report du début de ces négociations en attendant la conclusion des consultations sus-mentionnées pour la consolidation de la Position africaine commune. A cette fin, la Conférence **DEMANDE** au Président de la Commission de communiquer cet appel aux ACP, à l'UE et aux autres parties prenantes, et **INVITE** les États membres à soutenir le report du début de ces négociations ;
5. **DECIDE** de tenir d'ici septembre 2018 une réunion du Conseil exécutif élargi pour inclure les Ministres chargés des ACP et/ou des négociations avec l'UE sur l'accord post-Cotonou 2020 afin de consolider le consensus sur la Position africaine commune, la stratégie de négociation et les éléments de l'accord ;

6. **SE FELICITE** de la nomination, par le Président de la Commission, de M. Carlos Lopes, ancien Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, comme Haut Représentant pour soutenir les Etats membres dans la négociation d'un nouvel accord post-2020 avec l'UE.